

Paris le 22 janvier 2013

Aux organisations syndicales :

- CGT
- FO
- FSU
- SM
- SAF

Cher-es camarades

L'Union syndicale Solidaires a analysé l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 « sur la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi » dont le gouvernement a annoncé la transposition dans une loi.

Pour l'Union syndicale Solidaires, ce texte constitue une régression sociale inacceptable : il sécurise les droits du patronat et institutionnalise davantage la précarité, il généralise les accords compétitivité /emploi au détriment des salarié-es, il affaiblit les droits des salarié-es en cas de PSE, il spolie les salarié-es par un plafonnement des indemnités en matière de licenciement sans cause réelle et sérieuse et réduit les délais de recours aux prud'hommes en matière de licenciement économique... pour ne citer que quelques points. Cet accord est présenté par les signataires et le gouvernement comme un accord « équilibré » : mais outre le fait que les mesures présentées comme positives (couverture complémentaire, droits rechargeables à l'assurance chômage, compte personnel de formation...) sont sous conditions, renvoyées à de futures négociations et ne constituent à cette étape que des promesses, le prix à payer pour l'ensemble des salarié-es, précaires et chômeurs n'est pas acceptable. C'est avant tout le patronat qui a imposé sa loi dans cet accord.

Il nous semble qu'il y a sur le fond une convergence entre nos organisations sur l'analyse de ce texte et de ses conséquences néfastes pour les salarié-es.

L'Union syndicale Solidaires considère qu'il y a une responsabilité des organisations syndicales qui ont exprimé leur opposition à cet accord de se rencontrer pour confronter leur analyse et surtout examiner ensemble les possibilités d'une expression et d'une mobilisation commune.

Nous sommes à votre disposition pour fixer les modalités d'une telle rencontre : nous pensons pour notre part qu'il y a matière à une réunion intersyndicale mais nous sommes aussi prêts à des rencontres bilatérales si vous le jugez nécessaire.

Bien cordialement.

Annick COUPÉ

Porte parole nationale

